

MISE EN OEUVRE

1. Selection des critères de résilience pertinents :

Tous les critères de résilience du tableau ne sont pas forcément pertinents dans la problématique étudiée. Le groupe de travail commence par définir ceux qui seront pris en compte.

2. Attribution d'un coefficient :

Les critères de résilience pertinents dans la problématique étudiée sont pondérés par un coefficient en fonction de l'importance que l'on veut donner à ce critère dans la décision qui sera prise.

3. Débat, discussion, montée en compétence, approfondissement de la problématique :

Chaque critère est une porte d'entrée différente dans la problématique étudiée, et sera approfondi jusqu'à ce que les membres du groupe de travail aient acquis suffisamment d'expertise pour passer à l'étape suivante ! Cette phase peut nécessiter l'intervention d'agents, de techniciens, de professionnels, etc ...

4. Notation pondérée

Chaque membre du groupe de travail va attribuer une note par critère au projet. Cette note va ensuite être multipliée par le coefficient défini précédemment.

5. Note globale

La somme des notes pondérées obtenues à chaque critère est additionnée et constitue la note globale du projet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT
PRENDRE UNE DÉCISION ÉCLAIRÉE
ET OBJECTIVE !**

DEVENEZ VIP !

RDV à l'accueil en Mairie ou sur
www.commune-de-plesse.com